

**COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06 JUILLET 2020 à 20 H**

**Présents :** M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, Mme KONATE MARTIN Catherine, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José à partir de 20h30, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRETE Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, Mme PIENS Antonella, M. COPPIN Franck, M. LERICHE Bruno, M. LAMY Gérard, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY Carole, Mme GONIN Sabrina, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie.

**Excusés :** M. CARRASCO José jusque 20h30, M. GILLOT Jean-Pierre.

**Pouvoirs :** M. CARRASCO José à Mme BALITOUT Hélène jusque 20h30, M. GILLOT Jean-Pierre à M. CALMELS Daniel.

**Secrétaire de séance :** Mme CARVALHO Michèle.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 08 juin dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m <sup>2</sup>
2020-006	SCI MARQUES	AI 112	467 m <sup>2</sup>
2020-007	SCI N3J	AD 264	28 m <sup>2</sup>
		AD 270	418 m <sup>2</sup>
		AD 306	4 m <sup>2</sup>
		AD 309	948 m <sup>2</sup>
		AD 312	2 301 m <sup>2</sup>
		AD 369	30 m <sup>2</sup>
2020-008	Investiss France	BI 68 (en partie)	394 m <sup>2</sup>
2020-009	Mme MOUTIER et Mr RAMBOUT	AI 286	645 m <sup>2</sup>
2020-010	SCI SNP	AH 210	711 m <sup>2</sup>
2020-011	Monsieur CALICIS	BC 88	333 m <sup>2</sup>
2020-012	Monsieur CALICIS	BC 87	411 m <sup>2</sup>
2020-013	SCI JADELLA	AJ 126	264 m <sup>2</sup>
		AJ 136	150 m <sup>2</sup>
2020-014	Monsieur MANGLOU et Madame DIJOUX	BI 78	1 126 m <sup>2</sup>
2020-015	Monsieur BEJINA	AK 68	500 m <sup>2</sup>
2020-016	Consorts NAGORSKI	AI 125	186 m <sup>2</sup>
2020-017	Monsieur WIECZOREK	BF 66	903 m <sup>2</sup>
2020-018	Madame FALLOT	AO 133	297 m <sup>2</sup>
		ZB 13	72 929 m <sup>2</sup>
		ZC 5	77 817 m <sup>2</sup>
		ZI 12	4 856 m <sup>2</sup>
		ZK 52	16 678 m <sup>2</sup>
2020-022	Madame KMIEC	AI 295	574 m <sup>2</sup>
2020-023	Monsieur BONDOUX	AC 267	146 m <sup>2</sup>
2020-024	Monsieur CALICIS	BC 88	333 m <sup>2</sup>
2020-057	OPAC DE L'OISE	AC 322	191 m <sup>2</sup>
		AC 324	10 m <sup>2</sup>
		AC 326	1 m <sup>2</sup>
2020-058	Monsieur et Madame GRELL	AO 102	970 m <sup>2</sup>
2020-059	Monsieur POTET	BD 169	166 m <sup>2</sup>
		BD 166	1 523 m <sup>2</sup>
2020-060	Monsieur et Madame GAUDEFROY	AD 150	323 m <sup>2</sup>

## **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : M. LÉTOFFÉ**

### **1 – Commission Communale des Impôts Directs – Désignation des membres – Délibération**

La Commission Communale des Impôts Directs est présidée par le Maire ou son délégué et comprend 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants choisis par les Services Fiscaux, sur une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal doit donc émettre ses propositions aux Services fiscaux qui désigneront la dite-commission.

Sont proposés, pour composer la Commission Communale des Impôts directs :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
JOLY	Fernand
TROUILLET	Pierre
PAGE	Henriette
LARUELLE	Lucienne
HAINÉZ	Bernard
BOCQUET	Nicole
LAMBERT	Michelle
BONNEAU	Daniel
JOOS	Béatrice
CUZY	Bernadette
BERLEUX	Michele
BOULANGER	Bernard
LOYER	Sophie
DOUILLON	Francis
COULON	Michel
FENAUX	André
SOULABAIL	Jean-Claude
NAIT BELKACEM	Hocine
MULLER	Alain
GARCIA	Henri-Jean
KLEIN	Daniel
GACOIN	Mélanie
HALKO	Laurence
VANWIERST	Lucien
LORY	Sylviane
CASTELAIN	Francine
LE MAT	Josette
LEDRU	Gérard
DEGOUY	Dominique
BOURGEOIS	Alexandre
VATAN	Yvette
FANEN	Gilles

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

Le Conseil Municipal sera informé ultérieurement du choix opéré par le Directeur des Services Fiscaux.

## **II – FINANCES / EMPLOI** **Rapporteur : Mme BALITOUT**

### **PERSONNEL**

#### **2 – Création de postes : adjoint administratif territorial, ingénieur territorial et technicien territorial– Délibération**

Un agent contractuel travaillant au sein du service état civil depuis le 25/02/2019 à temps plein donne entière satisfaction dans son travail.

Afin de renforcer le service Etat Civil et considérant les besoins de ce dernier, il est envisagé de créer un poste d'adjoint administratif territorial à 17,50 h à compter du 1er août 2020.

Suite au départ du Directeur des Services Technique, il est nécessaire de recruter un remplaçant. Il est proposé de créer deux postes à compter du 1er août 2020, afin de faciliter son recrutement :

- Création d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet
- Création d'un poste de Technicien Territorial à temps complet

Le Comité Technique a été consulté le 1er juillet 2020 pour l'ensemble de ces postes

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

#### **3 – Modification du RIFSEEP– Délibération**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été créé pour harmoniser les primes des agents, relevant préalablement de régimes spécifiques propres à chaque filière ou cadre d'emploi.

De nouveaux cadres d'emploi sont éligibles au RIFSEEP. Il est donc proposé de l'instituer pour les cadres d'emploi suivant :

- Les ingénieurs territoriaux,
- Les attachés de conservation du patrimoine,
- Les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- Les éducateurs de jeunes enfants,
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux.

De plus, à la demande de la Sous-Préfecture de Compiègne, il est proposé d'instaurer le CIA (Complément Indemnitaires Annuel) au sein du dispositif.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

#### **4 – Mise à jour du tableau des effectifs– Délibération**

Suite aux créations de postes du point n°1, le tableau des agents titulaires et stagiaires sera le suivant à compter du 01/08/2020 :

**AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES  
TABLEAU DES EFFECTIFS PAR GRADE A COMPTEUR DU 01/08/2020**

Désignation du grade	Nb de postes	Temps d'emploi des postes
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
Directeur Général des Services Emploi fonctionnel	1	35 h
Attaché	2	35 h dont 1 NON POURVU
Rédacteur principal 1ère classe	2	35 h
Rédacteur	1	35 h
Adjoint Administratif principal 2ème classe	7	35 h
Adjoint Administratif	1	35 h
	1	17,50 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur	1	35 h NON POURVU
Technicien principal 2ème classe	1	35 h NON POURVU
Technicien	1	35 h NON POURVU
Agent de Maîtrise principal	5	35 h dont 1 NON POURVU
Agent de Maîtrise	4	35 h dont 1 NON POURVU
Adjoint technique principal 2ème classe	2	35 h
	1	30 h
Adjoint technique	16	35 h dont 1 à TP
	1	33,84 h
	2	30 h
	1	28,67 h
	1	27,65 h
	3	26,27 h
	1	25 h
	1	23,53 h
	1	21,73 h
	1	21,30 h
	1	21 h NON POURVU
	2	20 h
	1	19,45 h
	1	18,82 h
	1	16,03 h
	1	14,21 h
	1	13,77 h
	1	12,5 h
	3	6,27 h
2	3,67 h	
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		
Bibliothécaire	1	35 h NON POURVU
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	2	35 h
Adjoint du patrimoine	2	35 h
<b>FILIERE SOCIALE</b>		
Éducateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	35 h
Assistant socio-éducatif principal	1	28 h
Auxiliaire de Puériculture principal 1ère classe	1	35 h
Auxiliaire de Puériculture principal 2ème classe	3	35 h NON POURVUS
ATSEM principal 2ème classe	1	35 h
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		
Chef de service Principal 1ère classe	1	35 h
Brigadier chef principal	2	35 h dont 1 à TP
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
Animateur principal 2ème classe	2	35 h
Adjoint d'animation principal 2ème classe	4	35 h
Adjoint d'animation	2	35 h
	<b>95</b>	<b>(dont 11 non pourvus)</b>

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **5 – Création d’une prime exceptionnelle COVID-19– Délibération**

Une prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics territoriaux pour leur mobilisation durant l’état d’urgence sanitaire déclaré en application de l’article 4 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, et qui ont assuré la continuité du fonctionnement des services que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Il est proposé d’instaurer cette prime exceptionnelle pour un montant maximal de 1 000 € avec des critères d’attribution définis ainsi qu’il suit :

La prime sera versée en fonction du nombre d’heures de présence ou de télétravail sur une base de 7,00 heures par jour par référence à un temps complet de 35,00 heures par semaine.

Le tableau qui suit en explique les modalités de calcul :

	Nb de Jours	Nb d'Heures		Montant Prime
1	de 0 à 10,99 jrs :	00:00:00	76:59:59	- €
2	de 11 à 17,99 jrs :	77:00:00	125:59:59	330,00 €
3	de 18 à 24,99 jrs :	126:00:00	174:59:59	660,00 €
4	+ de 25 jrs :	175:00:00		1 000,00 €

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **FINANCES**

### **6 – Débat d’orientation budgétaire – Délibération**

Le débat d'orientation budgétaire a été développé lors de la séance du Conseil. Il est consultable en Mairie sur simple demande.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **7 – Compte administratif 2019 – budget communal - Délibération**

Le compte administratif 2019 se présente de la façon suivante :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reportés	354 938,94 €			380 966,04 €	354 938,94 €	380 966,04 €
Opérations de l'exercice	726 712,72 €	1 882 120,94 €	5 036 243,28 €	5 688 619,93 €	5 762 956,00 €	7 570 740,87 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 081 651,66 €</b>	<b>1 882 120,94 €</b>	<b>5 036 243,28 €</b>	<b>6 069 585,97 €</b>	<b>6 117 894,94 €</b>	<b>7 951 706,91 €</b>
Résultat de Clôture Restes à réaliser	939 009,00 €	800 469,28 € 94 090,00 €		1 033 342,69 €	939 009,00 €	1 833 811,97 € 94 090,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 020 660,66 €</b>	<b>1 976 210,94 €</b>	<b>5 036 243,28 €</b>	<b>6 069 585,97 €</b>	<b>7 056 903,94 €</b>	<b>8 045 796,91 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>44 449,72 €</b>			<b>1 033 342,69 €</b>		<b>988 892,97 €</b>

M. LÉTOFFÉ ne devant pas prendre part au vote, sort afin que les élus délibèrent.

**VOTE = 26 voix POUR (unanimité)**

## **8 – Compte de gestion 2019 – budget communal - Délibération**

Le compte de gestion 2019 du Trésorier identique au compte administratif doit être également adopté.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **9 – Reprise définitive résultats 2019 - Délibération**

Le résultat de l'exercice écoulé de la Commune peut être repris définitivement de la façon suivante au budget primitif 2020 :

Montant en fonctionnement	Montant en investissement
1 033 342.69 €	-44 449.72 €

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 de la Commune devra être effectuée vers la section d'investissement du budget primitif 2020 (article 1068), conformément à la M14. Le reste de cet excédent sera reporté au 002.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE 2019
AFFECTATION	1 033 342.69 €
- Affectation en réserve c/1068 (RI)	<b>44 449.72 €</b>
- Report en fonctionnement c/002 (RF)	988 892.97 €
- Excédent ou déficit d'investissement (RI ou DI)	- 44 449.72 €

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **10 – Fiscalité directe locale 2020 – vote des taux - Délibération**

Les bases d'imposition connaissent en 2020 une hausse de :

+ 1,41 % pour le foncier bâti,

+ 1,80 % pour le foncier non bâti,

+ 1,51 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé de maintenir les taux de 2019 qui étaient :

Taxe foncière (bâti)	21,68 %
Taxe foncière (non bâti)	68.29 %
CFE	17,31 %

En 2020, 80 % des foyers les moins aisés ne paient plus de taxe d'habitation. Cette taxe est remplacée pour les communes, par la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les départements. Les pertes ou les gains seront compensés par un coefficient correcteur. Ainsi la commune ne doit pas perdre par rapport aux années précédentes.

Il n'est donc plus nécessaire de voter un taux d'imposition pour la taxe d'habitation.

En maintenant les taux de 2019, la Commune verra le montant de ses taxes progresser de 27 435€. Le produit prévisionnel remplaçant la taxe d'habitation tient compte d'une évolution de +1,43 % des bases d'imposition, soit une augmentation de 10 937 €.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## 11 – Subventions aux associations 2020 - Délibération

Suivant le règlement d’attribution des subventions seules les associations qui ont fait une demande de subvention avant le 31 décembre 2019 peuvent prétendre à une subvention pour l’année 2020. Elles fournissent plusieurs informations permettant d’attribuer le montant le plus approprié.

Il est proposé les subventions aux associations comme suit :

BENEFICIAIRES		Subventions 2 020
<b>ENS2D</b>	<b>ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE</b>	<b>300 €</b>
	Collège de Marly asso sportive	300 €
	<b>AUTRES SERVICES ENSEIGNEMT</b>	<b>24 408 €</b>
E1	Subvention Coopé. Ecole A. BRIAND : voyage + arbre Noël	3 717 €
	" : projet pédagogique	6 400 €
E3	Subvention Copé. Ecole J. HOCHET : voyage + arbre Noël	2 347 €
	" : projet pédagogique	4 040 €
E4	Subvention Coopé. Ecole H. MICHEL : voyage + arbre Noël	2 904 €
	" : projet pédagogique	5 000 €
<b>S5</b>	<b>SPORTS</b>	<b>21 330 €</b>
	AEROMODELISME	531 €
	BADMINTON CLUB DE RIBECOURT	305 €
	GYM TONIC	650 €
	KARATE SHOTOKAN	1 027 €
	PETANQUE CLUB	1 019 €
	RANDONNEURS DU SAUSSOY	1 160 €
	RIBECOURT ESCALADE	1 800 €
	USR TENNIS DE TABLE	1 011 €
	U.S.R FOOTBALL	10 000 €
	US JUDO	1 161 €
	USR VOLLEY-BALL	1 666 €
	QI GONG ZEN	400 €
	COMPIEGNE SPORTS CYCLISME	0 €
	RAS RAQUEL	600 €
<b>04</b>	<b>ACTIONS EN FAVEUR PERSONNES EN DIFFICULTE</b>	<b>1 858 €</b>
	SECOURS CATHOLIQUE	152 €
	SECOURS POPULAIRE	152 €
	LE FIL D'ARIANE	152 €
	OISE ALZHEIMER	152 €
	FRANCE VICTIME 60	1 250 €
<b>05</b>	<b>AUTRES INTERVENTIONS SOCIALES</b>	<b>152 €</b>
	BANQUE ALIMENTAIRE	152 €
<b>08</b>	<b>AIDES A LA FAMILLE</b>	<b>34 602 €</b>
	ASDAPA Ass Aide et Soins à domicile aux personnes âgées	450 €
	CCAS	34 000 €
	VIE LIBRE	152 €
<b>09</b>	<b>AIDES AUX ASSOCIATIONS (NON CLASSEES AILLEURS)</b>	<b>31 070 €</b>
	CLUB LEO LAGRANGE	1 029 €
	LES AMIS DE LEO	152 €
	COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL	28 000 €
	DETENTE 2000	305 €
	FEVES COLLECTOR	152 €
	MEDAILLES MILITAIRES	152 €
	PALETTE ET PINCEAUX	305 €
	SI ON CHANTAIT ... À RIBÉCOURT	152 €
	TROPHEE DE LA VILLE (versé sur l'exercice suivant)	223 €
	UMRAC Union des Mutilés Résistants et Anciens Combattants	600 €
	<b>Provision</b>	<b>1 580 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>115 000 €</b>

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **12 – Budget primitif 2020 Commune - Délibération**

Le budget primitif 2020 de la Commune s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6 288 737,00 €	6 288 737,00 €
Section d'investissement	2 434 865 ,00 €	2 434 865 ,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 723 602,00 €</b>	<b>8 723 602,00€</b>

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **13 – Matériel moins de 500€ - Délibération**

Le budget communal a souvent des factures d'investissement dont le montant total est inférieur ou égal à 500 € TTC.

La M14 fixe la liste des biens constituant des immobilisations par nature. Le contenu de cette liste peut être complété, sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks.

Ce complément doit faire l'objet d'une délibération cadre annuelle. La délibération cadre est enrichie, le cas échéant, en cours d'année par délibération expresse.

Il est proposé de compléter la nomenclature par les biens suivants pour permettre leur imputation en section d'investissement :

### I. Administration et services généraux :

- 1) Mobilier : tous types de sièges, tables, porte manteaux, tableaux, panneaux affichage, plaques signalétiques, placards, armoires, drapeaux, tout mobilier.
- 2) Bureautique-informatique : clé USB, antivirus, carte mémoire, switch, souris, câbles réseau, unité centrale, logiciel et progiciels, périphériques, rétroprojecteur, clavier, tout matériel informatique.
- 3) Matériel de bureau : agrafeuse, calculatrice, tableau, machine à étiqueter, lampe.
- 4) Téléphonie : téléphone.
- 5) Alarme : boîtier alarme, badge.

### II. Matériel ateliers municipaux :

- 1) Outillages et matériels techniques : échelle, escabeau, outils, machines, lame de déneigement, accessoires automobiles.

### III. Voirie et réseaux :

- 2) Voirie : bouches d'égout, poubelles, panneau, potelet, couvercles de regards.
- 3) Mobilier urbain : tout mobilier urbain.

### IV. Eclairage public : lampadaire, mats, petits accessoires.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **14 – Convention avec l'association « France victimes 60 » - Délibération**

Depuis le 16 février 2007, la Commune a signé une convention avec l'association pour l'aide « RE-AGIR » de COMPIEGNE et lui verse, annuellement, une subvention de 1 000 €.

Cette association a modifié ses statuts et se nomme aujourd'hui « FRANCE VICTIMES 60 ».



Cette association, membre de la fédération nationale France VICTIMES, est constituée de professionnels du droit et de psychologues. Une équipe composée de consultantes juridiques, de psychologues vacataires et de bénévoles qui assurent une permanence d'écoute confidentielle et gratuite par téléphone ou dans des permanences à toutes personnes victimes d'une infraction pénale (ex : agression, vol, accident de la circulation) et donne des conseils juridiques au cas par cas.

Monsieur le Maire doit être autorisé à signer une nouvelle convention et à verser une subvention annuelle revalorisée de 1 250 €.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **15 – Convention utilisation logiciel avec le SIARD - Délibération**

Le syndicat Intercommunal d'Assainissement de Ribécourt-Dreslincourt (SIARD) souhaite utiliser les logiciels comptabilité et de ressources humaines mis à disposition par la commune de Ribécourt-Dreslincourt dans le but de mutualiser les coûts.

Les charges devant être supportées en partie par le Syndicat, il est nécessaire de signer une convention.

Le SIARD remboursera à la commune l'intégralité des frais liés à la mise en place du logiciel et à la récupération des données.

Il prendra également à sa charge 5% des frais de maintenance des logiciels comptabilité E-magnus et ressources humaines Sedit.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **16 – Taxe locale sur la publicité extérieure 2020 - Délibération**

La plupart des entreprises ont eu à se conformer aux règles particulièrement contraignantes imposées par le gouvernement pour lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19. Elles ont dû fermer leur enseigne durant la période de confinement, participant ainsi à l'effort collectif mis en œuvre par la nation en ces temps exceptionnels.

En considération de cet effort, et de la perte de revenus engendrée susceptible d'obérer durablement les finances de ces commerces, pour la plupart de proximité ou petites entreprises, il est proposé d'adopter une mesure exceptionnelle, conformément à l'article 16 de l'ordonnance 2020-460 du 22/04/2020, d'abattement sur le montant de leur Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les professionnels, soit une exonération de 100% de leur taxe annuelle uniquement pour l'année 2020.

Celle-ci s'élevait pour l'année 2019 à 19 606,16 €.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **17 - Acquisition d'un logiciel enfance / petite enfance - Délibération**

Nous avons actuellement le logiciel Berger Levrault « E-enfance » pour la gestion et le suivi des services enfance et petite enfance (ALSH, périscolaire, restauration municipale, garderie multi-accueil). Les mises à jour du logiciel s'arrêteront à la fin de l'année et nous sommes dans l'obligation de le renouveler.

Une consultation de plusieurs prestataires a été effectuée pour son remplacement. L'offre de la société WAIGÉO est techniquement la plus avantageuse.

Le coût du logiciel s'élève à 11 304 € HT (soit 13 564.80 € TTC) avec une maintenance d'un montant de 3220 € HT annuel (soit 3864 € TTC).

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **18 - Convention d'assistance juridique SELARL LAZARE AVOCATS - Délibération**

Le Conseil municipal en date du 20 janvier 2020 a exercé son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente du bien cadastré AD 264 -270- 306- 309- 312- 369. La SCI N3J a refusé la proposition de la Commune et décide de conserver le prix figurant dans la DIA soit 360 000 €.

Il est nécessaire de faire représenter la commune afin d'assurer la défense de ses intérêts dans la procédure contentieuse. Le cabinet LAZARE AVOCATS propose une convention d'assistance juridique.

Cette convention prévoira notamment les dispositions suivantes :

#### *Objet de la convention :*

La SELARL LAZARE AVOCATS aura une mission de conseil, d'assistance et de représentation afin d'assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de la procédure de préemption d'un terrain appartenant à la SCI N3J et situé ZAC de la Grerie (parcelles cadastrées section AD n°264, 270, 306, 309, 312 et 369).

#### *Honoraires :*

La commune s'engage à verser à titre d'honoraires, une rémunération calculée sur la base d'un taux horaire de 180 € HT, soit 216 € TTC.

En l'état actuel de la connaissance du dossier et sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, le budget prévisible et estimatif d'honoraires pour le suivi de cette procédure peut être évalué à la somme totale de 17 heures, soit un montant total de 3 060 euros HT, 3 672 euros TTC.

Il intègre les diligences prévisionnelles suivantes :

- L'établissement d'un mémoire en réplique après analyse du mémoire en défense de la SCI ;
- Un éventuel mémoire en réponse aux conclusions du commissaire du gouvernement (non encore transmises) ;
- La représentation à l'audience de plaidoiries devant le Tribunal Judiciaire de BEAUVAIS et l'établissement d'un compte-rendu.

En cas de dépassement des prestations visées ci-dessus pour des raisons objectives, les parties conviennent d'ores et déjà de se rapprocher pour conclure un avenant à la présente convention sur la base du même taux horaire.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### III – SPORT

Rapporteur : M. CALMELS

#### 19 – Budget et subventions 2020 – Information

Bénéficiaires	Versées en 2019	Réserve 2019	Propositions 2020	Réserve 2020
AEROMODELISME	Pas de demande		531,00 €	
BADMINTON	305,00 €		305,00 €	
CLUB ZAMATTIO	Pas de demande			778,00 €
GYM TONIC	650,00 €		650,00 €	
KARATE SHOTOKAN	1 027,00 €		1 027,00 €	
PETANQUE CLUB	1 019,00 €		1 019,00 €	
RANDONNEURS DU SAUSSOY	800,00 €		1160,00 €	
RIBECOURT ESCALADE			500,00 € + 300,00 € de 2019	
USR TENNIS	Pas de demande			400,00 €
USR TENNIS DE TABLE	1011,00 €		1011,00 €	
USR FOOTBALL	10 000,00 €		10 000,00 €	
USR JUDO	1 161,00 €		1 161,00 €	
USR VOLLEY-BALL	1 666,00 €		1 666,00 €	
QI GONG ZEN	152,00 €		400,00 €	
COMPIEGNE SPORT CYCLISTE	350,00 €			
WOLFITNESS	Pas de demande			152,00 €
RAS RAQUEL	152,00 €		600,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>18 293,00 €</b>		<b>20 030,00 € + 300,00 €</b>	<b>1330,00 €</b>

\*Subvention exceptionnelle de 1000,00 € à Ribécourt Escalade pour l'achat de matériel (prises) pour le nouveau mur d'escalade.

- **MANIFESTATIONS ET FOURNITURES SPORTIVES 2020**

INTITULE	ARTICLE	2019	2020	OBSERVATIONS
Equipements et Fournitures	60628	3 000,00 €	3 000,00 €	- Tatamis - Filets - Divers
Récompenses sportives	6232	480,00 €	480,00 €	
Compétitions d'envergure	6232	2 600,00 €	2 600,00 €	- Fête de l'été - Concours Clubs - Cross scolaire - Challenge Cécile et René Martin etc...
Manifestations exceptionnelles	6232	1 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>7 080,00 €</b>	<b>6 080,00 €</b>	

Lors de la commission sport réunie le 22 juin, un élu a proposé que la VGA Noyon organise un trail sur Ribécourt-Dreslincourt début juillet 2021 (en hommage à M. Andaloussi Karim décédé, habitant de notre Commune) ; il a été convenu de confier l'organisation au club de Noyon (Ce dernier devrait ramener le dossier avec le parcours, et préciser les besoins matériels. Il a été précisé qu'une telle manifestation ne peut être prise en charge par notre commune financièrement (secours, repas etc...))

- **EQUIPEMENT – MATERIEL**

Traçage des terrains de stades René Martin, du Saussoy et Dreslincourt : 2 700 € coût peinture

**IV – AFFAIRES SOCIALES**

**Rapporteur : MME KONATÉ**

**20 – ALSH - Bilan vacances de février 2020 - Information**

**Fréquentation**

118 enfants ont fréquenté l'ALSH de Ribécourt-Dreslincourt du lundi 17 au vendredi 28 Février 2020.

	Semaine 1-5 jours	Semaine 2-5 jours
Moins de 6 ans	24	21
Plus de 6 ans	69	50
Total	93	71

Nombre d'enfants maximum par semaine.

**Activités**

Le thème du centre : **le monde des jeux vidéo**

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème :

- ✚ **activités manuelles** : A vos assiettes, Tous en voiture, Jouons à la switch, welcome players, mon beau miroir, super Mario, création de pokeball, création de la tête de monsieur Carnaval ,masque face cachée, sonic le hérisson,les minis figurines, création d'un chamboule tout, set de table splatoon, fabrique ton tetris, origami pikachu, créa de casquette de super Mario ....
- ✚ **activités sportives** : dance, tournoi sportif, parcours sportifs , cardio....
- ✚ **activités culinaires** : Biscuits étoiles, muffin au chocolat, gâteaux forme pokeball .....
- ✚ **petits jeux** : le parcours de mario, Farandoles de jeux, just dance, le parcours de Diddy Kong, morpion VS carapuce .....
- ✚ **grands jeux** : le monde des jeux vidéo, Bingo, pokemon go,mario kart VS pac man, bonne paye les geeks,Zelda face aux brigands, Mario bross, Asterix et Obélix les 10 travaux d'hercules, chasse aux pokémon, quirkle .....

## Sorties

Toutes les sorties et initiations proposées ont été adaptés à chaque tranche d'âge.

	Sorties réalisées et intervenants	Agés
Semaine 1	CINEMA MAJESTIC - JAUX	10/13 ans
	PISCINE LA BUL -ST QUENTIN	4/9 ans
	RESTAURANT PIZZA DEL ARTE - COMPIEGNE	4/5 + 8/9 ans
	PARKAFUN – MEGACITE AMIENS	10/13 ans
	RESTAURANT LES 3 BRASSEURS- JAUX	6/7 ans
Semaine 2	RESTAURANT BURGER KING - SECLIN	10/13 ans
	GOOLFY – VILLENEUVE D'ASCQ	10/13 ans
	KOEZIO - LILLE	10/13 ans
	LASER GATE - CAUFFRY	8/9 ans
	PLAYMOBIL FUN PARK - FRESNES	4/7 ans
	ATELIER SUR LES JEUX VIDEO AVEC AKIM CC2V – MEDIATHEQUE DE RIBECOURT DRESLINCOURT	8/13 ans volontaire
	CARNAVAL DES ENFANTS – RIBECOURT DRESLINCOURT	TOUS
	ATELIER A LA GALERIE ST JACQUES DE ST QUENTIN	4/5 ans

Une soirée pyjama a été organisée le :

- Mardi 18 février au soir avec le groupe des 4/5 ans et 8/9 ans : 28 enfants y ont participé.
- Jeudi 20 février au soir avec le groupe des 6/7 ans : 15 enfants y ont participé.

## 21 – ALSH - Juillet 2020 - Information

### Inscriptions

Les inscriptions se déroulent du 15 au 26 juin 2020, UNIQUEMENT par mail.

Les critères d'inscriptions sont les suivants :

- Enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, habitant Ribécourt-Dreslincourt

- Familles de Ribécourt-Dreslincourt, dont les 2 parents travaillent
- Familles monoparentales de Ribécourt-Dreslincourt, dont le parent travaille

Une attestation de l'employeur est exigée.

- Inscription pour les 3 premières semaines minimum obligatoire. La 4<sup>ème</sup> semaine est offerte.

Au 26 juin au matin, un total **de 26 enfants inscrits** :

- ✓ 6 Enfants de moins de 6 ans
- ✓ 20 Enfants de plus de 6 ans

Au vu du nombre d'enfants inscrits, 3 groupes de 10 enfants seront prévus au lieu de 4, soit 30 places.

A savoir, le protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement notifie une organisation par « petits groupes », « constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil ». Selon la DDCS de l'Oise (contacté le 24 juin), il est entendu par « petits groupes », des groupes de 12 personnes, enfants et adultes compris.

S'il n'y a pas de nouveaux inscrits « prioritaires », l'effectif sera complété (liste d'attente) par 4 enfants scolarisés sur Ribécourt-Dreslincourt, habitants à l'extérieur, dont les 2 parents travaillent.

## **Activités**

Exceptionnellement, aucun thème pour ces vacances.

Les activités proposées tiendront compte de la distanciation et des gestes barrières. Les activités permettront de respecter les règles citées dans le protocole. Chaque activité fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

Les activités resteront néanmoins variées :

- ✚ **activités manuelles** : arbre à perroquets, perles à repasser, créa robe à fleurs, créa cadre photo coquillage, paf le chien, les petits poussins, créa slime, string art, attrape rêves...
- ✚ **activités sportives** : parcours vélos, olympiade, parcours de motricité, marche nordique, thèque, pétanque, zumba, tennis, réveil tonique gym, marche ludique, step, course d'orientation virtuelle, tennis de table, molky, basketball, fléchettes...
- ✚ **activités culinaires** : master chef, pâtisserie...
- ✚ **petits jeux** : jeux musicaux, jack à dit, mimes, jeux d'eau, gang des requins, time up party, dame/dada/mikado géants...
- ✚ **grands jeux** : memory géant, jeux des couleurs, loto, jeu de la sorcière, chasse au trésor, jeu de l'oie géant...

## **Intervenants**

Toutes les sorties, campings et séjours ont été annulés. Ces derniers seront reprogrammés pour juillet 2021.

En contrepartie, des intervenants viendront proposer des activités, et initiations au sein de la commune, qui seront adaptées à chaque tranche d'âge.

	Intervenants	Agés
Semaine 1	PIETA SEBASTIEN : ATELIERS MAGIE + SPECTACLE DE MAGIE	6/7 ANS + 8/10 ANS SPECTACLE POUR TOUS
	N°JOY : ANIMATION D'UN GRAND JEU	3/5 ANS
	CC2V : ANIMATION JEUX VIDEOS	8/10 ANS
	MEDIATHEQUE : LECTURE CACHEE	3/5 ANS
Semaine 2	LE FRIOUL : REPAS AU FRIOUL	6/7 ANS + 8/10 ANS
	PURE SENSATION : PAINBALL	6/7 ANS + 8/10 ANS
	LESLIE TATIN : ATELIER FABRICATION DE SAVON PATE A MODELER	3/5 ANS
Semaine 3	ATELIER POTERIE	POUR TOUS
	LASER CAMP : LASER	6/7 ANS + 8/10 ANS
	LES SAVANTS FOUS : EXPERIENCES CHIMIQUES	POUR TOUS
Semaine 4	SYLVIE MASIA PIAULT : ATELIER POTERIE	POUR TOUS
	FEDERATION DE L'OISE POUR LA PECHE : PECHE	8/10 ANS
	LA COMPAGNIE DES ARTS EN DELIRE : SPECTACLE ENFANTS	POUR TOUS
	LE FRIOUL : REPAS A EMPORTER	POUR TOUS

## **22 – ALSH - Modification du règlement intérieur - Délibération**

Suite au changement du logiciel Enfance Jeunesse, il convient d'apporter quelques modifications et précisions au règlement intérieur de l'ALSH. Celui-ci est consultable en Mairie, dans les locaux de l'ALSH et sur le site de la Commune.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **23 – ALSH Périscolaire - Modification du règlement intérieur - Délibération**

Suite au changement du logiciel Enfance Jeunesse et comme pour l'ALSH, il convient d'apporter quelques modifications et précisions au règlement intérieur de l'ALSH Périscolaire. Celui-ci est consultable en Mairie, dans les locaux de l'ALSH et sur le site de la Commune.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **24 – Maison de Quartier – Bilan des activités vacances février 2020 - Information**

Nous vous présentons le bilan de la session de février 2020 qui s'est déroulé du lundi 17 au jeudi 28 février.

Celui-ci vous permettra d'évaluer son fonctionnement et son déroulement.

### **Animations, Sorties et Initiations:**

- Ateliers : perles Hama / cuisine / créatif
- Sorties : KOEZIO, Parka fun d'Amiens, Cinéma, Patinoire la Bul.
- Activités : Grand Jeu Talkie-Walkie, Defifoo, Bingo, Jeux en Réseau.
- Carnaval des enfants et Goûter animé.

### **Fréquentation de la structure :**

<b>Tranche d'âges</b>	<b>Nombre de participants</b>
<b>6/10</b>	<b>10</b>
<b>11/17</b>	<b>15</b>
<b>total</b>	<b>25</b>

**Des actions, mises en place par l'équipe, ont malheureusement été annulées suite à la crise sanitaire qui a conduit à la fermeture de la structure.**

### **25 – Garderie Multiaccueil « Les P'tites canailles » – Modification du règlement intérieur - Délibération**

Il est nécessaire d'apporter quelques modifications et précisions du règlement intérieur de la garderie multiaccueil « Les P'tites Canailles ». Celui-ci est consultable en Mairie, dans les locaux de la garderie multiaccueil « Les P'tites Canailles » et sur le site de la Commune.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **V – TRAVAUX**

**Rapporteur : M. BELLOT**

### **26 - Travaux Salle Laurent Paul – Information**

En 2018, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la réfection du sol de la salle Laurent Paul qui était dégradé et souhaitait également, pour préserver ce dernier, prévoir la réfection de la couverture. Mais après quelques investigations il s'est avéré nécessaire de réaliser un diagnostic complet de la charpente du bâtiment et le bureau d'étude Ingebois a été mandaté à cet effet. Il a ainsi réalisé un scan complet en 3 dimensions du bâtiment et a révélé la nécessité d'une réfection de la charpente du bâtiment dont la conception initiale n'était pas adaptée. La Commune a donc procédé aux travaux nécessaires incluant à la fois réfection de charpente, de la couverture et du sol de la salle. L'achèvement des travaux, qui avait pris du retard, a eu lieu fin février 2020 un peu avant le confinement et l'épidémie du nouveau corona virus. Il est à noter que, profitant de ces travaux, les services techniques ont aussi modernisé l'éclairage de la salle.

Pour mémoire, le coût des travaux par entreprise (Prix TTC) s'est élevé à :

Charpente (2c2b & JD charpente) : 88 618 €  
Toiture Gecap étanchéité : 221 946,68 €  
Revêtement de sol (Art Dan) : 100 555,13 €  
Études et Maîtrise d'œuvre (Ingebois) : 30 570 €  
Mission de Contrôle (Bureau Veritas) : 2 304 €  
Annonces légales (la gazette & Oise hebdo) : 1 648,58 €  
Soit un total de **445 642,39 €**



## **27 - Réfection éclairage Centre Yves Montand – Information**

Les travaux de mise aux normes et de réfection de l'éclairage de la salle 35X20 du centre Yves Montand ont été effectués par les services techniques communaux.

Les rampes d'éclairage constituées par des Néons ont été remplacées par des barrette LED beaucoup moins fragiles et surtout plus économes en énergie avec un rendement supérieur. Nous avons déjà eu l'occasion d'en voir une partie en fonctionnement lors du dernier Conseil Municipal (une rampe sur deux avait été changée) et vous constaterez le résultat lors de la prochaine réunion du 6 juillet prochain. Le coût total de l'achat des fournitures (location de nacelle comprise) s'est élevé à **9 037,87 € TTC**.

## **28 - Installation Caméras Vidéo protection – Information**

Le Conseil Municipal a décidé le déploiement de caméras de vidéo-protection sur la voie publique afin de se prémunir des actes de vandalisme ou de faits délictueux qui pourraient être commis. Ces travaux s'articulent autour d'une première phase de déploiement de 15 caméras réparties aux endroits stratégiques sur la commune. Si ce premier déploiement aboutit sur des résultats probants, un total de 35 caméras sera prévu à terme.

Les images seront filmées en continue, sauvegardées et conservées un mois. Elles pourront être utilisées pour caractériser une infraction ou dans le cadre d'enquêtes par les services de gendarmerie. Nous avons obtenu à ces fins une autorisation préfectorale pour le déploiement le 9 mars 2020. Les travaux d'installation ont débuté avant la mise en confinement et devaient s'achever pour le 30 juin. En raison du retard pris, cette date est reportée 31 juillet.

A ce jour nous attendons les consuels pour valider les installations électriques. Le coût de l'installation des 15 premières caméras sont les suivants (hors taxes car des subventions ont été demandées) :

- Caméras : 99 294 € HT
- Génie Civil : 6 225 € HT (mats) & 4 934 € HT (comptage raccordement)
- Bureau de contrôle 630 € HT

Subventions demandées :

- Département 34 750 € (obtenue)
- FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) : 19 958 € (en attente)

## **29 - Création d'un Zone Bleue rue de Paris – Information**

Une réunion publique s'est déroulée en Mairie le 3 décembre 2019 dernier avec les commerçants de la rue de Paris et le début de réalisation des marquages a commencé le lundi 15 juin et finie à ce jour

Modalités de mise en œuvre de la zone bleue : Opérante de 7 à 20h, avec 45 minutes de stationnement maximum et valable du lundi au samedi.

Un premier test est opéré en Juillet-Août 2020 et la mise en place définitive (avec verbalisation à la clef) est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### **30 - Modalités de fonctionnement des services techniques durant la période « covid » – Information**

Suite au confinement total de la population mi-mars 2020, les services techniques communaux ont été invité à rester chez eux.

Seuls quelques éléments et un chef de service intervenaient ponctuellement en cas de nécessité impérieuse. Cette situation a perduré jusqu'au 27 avril 2020 où il a été prévu un retour de l'ensemble de services par mi- équipe sur une semaine divisée en deux. La première équipe travaillant du lundi matin au mercredi matin et la seconde équipe du mercredi après-midi au vendredi soir. Pour assurer les tâches normales de l'entretien des espaces verts, rues cimetières et réaliser les travaux en cours. Puis le lundi 25 mai l'ensemble de l'équipe a repris en semaine complète mais avec un décalage horaire d'une heure alternée une semaine sur deux.

Il faut préciser, que la rémunération intégrale des agents a été maintenue pendant toute la durée de fonctionnement exceptionnel même lorsque ces derniers sont restés à leur domicile.

### **31 – Information travaux divers – Information**

Travaux effectués par les agents communaux

- Réaménagement ancienne médiathèque.

Les services techniques ont entrepris de réaménager l'ancienne médiathèque accolée à l'école Aristide Briand pour accueillir les « personnes âgées » qui utilisaient jusqu'alors les salles rue de Paris devenues inadaptées (création d'un coin cuisine, toilettes adaptées PMR, etc..).

- Réaménagement dernier étage Mairie

Réfection du dernier étage de la Mairie qui n'est plus utilisé par les services comme bureaux pour créer un véritable réfectoire pour les agents déjeunant le midi (aujourd'hui ils utilisent la salle des commissions) et création d'une seconde salle de réunion. Une fois ces travaux terminés, les toilettes du premier étage seront également revues.

## **VI – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE**

**Rapporteur : MME BLONDEAU**

L'objectif de la Commission Environnement et Cadre de Vie depuis sa création en 2008, est de mettre en œuvre des actions permettant à la Commune d'améliorer le cadre de Vie et le « bien vivre » ensemble, de rendre notre territoire attractif pour les habitants, les commerces et les entreprises, tout en sensibilisant et en agissant pour le respect de l'environnement.

Pour assurer cette mission, un budget est nécessaire et par ce support, nous allons voir ensemble les différentes compétences et actions actuellement existantes :

### **32 – Budget 2020 – Information**

- **Mobilier urbain**

○ Panneaux de signalisation	4 000,00 €
○ Bancs	5 200,00 €
○ Toutounet	1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 700,00 €</b>

- **Fleurissement**

○ Achats fleurs, engrais, etc...	33 600,00 €
○ Prix concours des maisons fleuries	1 870,00 €
○ Inscription concours Villes et Villages fleuris	300,00 €

○ Fête du Jardin		6 000,00 € (annulée en 2020)
	<b>TOTAL</b>	<b>41 770,00 €</b>

• <b><u>Propreté</u></b>		
○ Poubelles		5 000,00 €
○ Balayage mécanique		12 000,00 €
○ Fauchage débroussaillage		13 000,00 €
○ Opération Nettoyons la nature		50,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>27 550,00 €</b>

• **Décoration Noël** 5 000,00 €

• **Borne de recharge électrique véhicules** 1 500,00 €

**TOTAL GÉNÉRAL** 88 750,00 €

### **33 – Concours des Maisons Fleuries 2020 – Délibération**

Comme chaque année, il convient de se prononcer sur le concours communal des Maisons fleuries.

En 2019, le règlement était le suivant :

#### **Les catégories :**

- Fleurissement exceptionnel (maison fleurie toutes catégories confondues)
- 1ère catégorie : jardin fleuri ou cour fleurie visibles de la rue
- 2ème catégorie : façade fleurie visible de la rue (murs, fenêtres, balcons fleuris)
- 3ème catégorie : fleurissement dans les secteurs d'habitation en collectif

Le Jury jugera les candidatures sur :

- l'aspect général
- le fleurissement
- la variété
- l'harmonie
- la pérennité

Les prix offerts par la municipalité par catégorie sont :

- Exceptionnel : 230 €
- - 1er prix : 150 €
- - 2ème prix : 120 €
- - 3ème prix : 90 €
- - 4ème prix : 60 €

10 bons d'achat de 38 € seront à présenter au Lycée Horticole, et au Magasin "Le Marché aux Fleurs" de Ribécourt-Dreslincourt.

#### **Sélection :**

Il n'y a pas d'inscription préalable. Le jury visitera toute la Commune.

Les premiers prix de l'année précédente seront classés hors concours, c'est à dire sans bénéficier de prix.

### **Le jury**

Le jury sera composé de :

- Monsieur le Maire, Président
- Madame l'Adjointe chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Les membres de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- Un responsable des espaces verts de la Commune
- Un enseignant du Lycée Horticole.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

Pour info, le jury du Concours des Maisons Fleuries passera vendredi 10 juillet prochain à partir de 9H00

## **VII – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **34 – Orientation budgétaire 2020 – Information**

#### **Effectifs prévisionnels rentrée 2020 :**

**366 enfants (135 maternelles et 231 élémentaires) répartis sur 3 écoles.**

#### **Aristide Briand :**

Petite section : 21

Moyenne section : 14

Grande section : 17

CP : 21

CE1 : 20

CE2 : 11

CM1 : 22

CM2 : 19

Dont ULIS : 13

**Soit 145 élèves dont 93 élémentaires**

#### **Hubert Michel :**

Petite section : 15

Moyenne section : 14

Grande section : 16

CP : 16

CE1 : 18

CE2 : 12

CM1 : 15

CM2 : 16

**Soit 122 élèves dont 77 élémentaires**

#### **Jean Hochet :**

Petite section : 11

Moyenne section : 14

Grande section : 13

CP : 13  
CE1 : 6  
CE2 : 18  
CM1 : 12  
CM2 : 12

Soit 99 élèves dont 61 élémentaires

Budget investissement de 5.15 € par enfant (basé sur les effectifs de 2019-2020) pour

- **Équipement** : 5,15 € x 386 enfants = 1987.90 €

La somme serait répartie dans les écoles suivant leur effectif :

**École Aristide Briand** : soit 160 x 5.15 € = 824.00 €

**École Jean Hochet** : soit 101 x 5.15 € = 520.15 €

**École Hubert Michel** : soit 125 x 5.15 € = 643.75 €

- **Créneaux piscine 2020/2021** :

**Piscine de THOUROTTE** 151 séances x 70 € = 10 570 €

**Piscine de NOYON** = 1300 € (46 € / séance)

N'ayant qu'un seul créneau, les écoles font un roulement. En 2019/2020, l'école Hubert Michel a profité du créneau et donc pour l'année scolaire 2020/2021, l'école Aristide Briand profitera de celui-ci.

- **Restaurant Municipal** :

Prévoir pour le montant des repas, 64 000 € environ (marché fournisseur API hors pain condiment...)

La participation des familles est prévue pour environ 50 000 €.

Le transport des enfants au Restaurant Municipal est effectué par une entreprise extérieure TRANSDEV ACARY. Coût de la rotation *d'un car par jour* : 85.45 € H.T.

- **Spectacle et cinéma de NOEL 2020** :

Il faudra prévoir 4 000 € pour la prestation (spectacle maternelles et cinéma pour élémentaires) et le transport, auxquels s'ajouteront 3 000 € pour l'achat des chocolats de Noël.

- **Subventions** :

**Effectifs 2019/2020 : 386 enfants**

Part principale : voyage scolaire + arbres de Noël de maternelle : 20,20 € X 386 = 7 797.20 €

Limitation de la contribution familiale - crédit global affecté : 3,03 € X 386 = 1 169.58 €

Répartition par école :

	A BRIAND	H. MICHEL	J. HOCHET	TOTAUX
Effectifs	160	125	101	386

<b>Crédits 1<sup>er</sup> part (20,20 €)</b>	<b>3 232.00 €</b>	<b>2 525 €</b>	<b>2 040.20 €</b>	<b>7 797.20 €</b>
<b>Crédits 2<sup>ème</sup> part (3,03 €)</b>	<b>484.80 €</b>	<b>378.75 €</b>	<b>306.03 €</b>	<b>1 169.58 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>3 716.80 €</b>	<b>2 903.75 €</b>	<b>2 346.23 €</b>	<b>8 966.78 €</b>

*Crédits fournitures, informatique, communication, reproduction, sécurité :*

Fournitures : crédit global affecté **50.50 € x 386 élèves = 19 493.00 €**  
 Informatique : crédit global affecté **5.56 € x 386 élèves = 2 146.16 €**  
 Communication : crédit global affecté **8.08 € x 386 élèves = 3 118.88 €**  
 Abonnement Internet : crédit global affecté **41,11 € x 12 mois x 3 écoles = 1 479.96 €**  
 Reproduction : crédits global affecté **2.56 € x 386 élèves = 988.16 €**  
 Représente **800** copies par enfant par an à **0.0032 € HT** la copie (le coût copie comprenant la maintenance et le toner) cela représente 5 copies par jour par enfant.

<b>Répartition</b>	<b>A BRIAND</b>	<b>H. MICHEL</b>	<b>J. HOCHET</b>	<b>TOTAUX</b>
Effectifs	<b>160</b>	<b>125</b>	<b>101</b>	<b>386</b>
Crédits fournitures + informatique <b>56,06 €</b>	<b>8 969.60 €</b>	<b>7 007.50 €</b>	<b>5662.06 €</b>	<b>21 639.16 €</b>
Communication <b>8,08 €</b>	<b>1 292.80 €</b>	<b>1010.00 €</b>	<b>816.08 €</b>	<b>3 118.88 €</b>
Reproduction <b>2.56 €</b>	<b>409.60 €</b>	<b>320.00 €</b>	<b>258.56 €</b>	<b>988.16 €</b>
Abonnement Internet	<b>493,32</b>	<b>493,32 €</b>	<b>493,32 €</b>	<b>1 479.96 €</b>
Sécurité PPMS	<b>450,00 €</b>	<b>450,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>1 250.00 €</b>
Location photocopieur (Pour info)	<b>541,80 €</b>	<b>541,80 €</b>	<b>541,80 €</b>	<b>1625,40 €</b>

*Crédits classe d'adaptation gérés par le RASED situé à Hubert Michel*

Adaptation **763 €**

Psychologue **2 093 €**

Si le montant alloué par établissement est excédentaire le boni sera reversé sur N+1

S'il y a un mali, il sera recouvré sur N+1

Subventions projet pédagogique ou classe de découverte :

<b>Répartition</b>	<b>A. BRIAND</b>	<b>H. MICHEL</b>	<b>J. HOCHET</b>	<b>TOTAUX</b>
Effectifs	<b>160</b>	<b>125</b>	<b>101</b>	<b>386</b>
Subvention <b>40 €</b>	<b>6 400 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>4 040 €</b>	<b>15 440 €</b>

### **35 – Frais de scolarité des enfants extérieurs – Délibération**

Chaque année, il y a lieu de délibérer sur la gratuité de l'accueil d'enfants de communes extérieures dans les écoles primaires et maternelles de la Ville.

Pour l'année 2019/2020, le conseil municipal avait décidé qu'aucune participation ne sera demandée aux Communes extérieures pour leurs enfants scolarisés dans les écoles primaires et

maternelles de RIBECOURT-DRESLINCOURT. Cette gratuité est accordée sous réserve de réciprocité.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **36 – Carte de Fête des mères – Information**

Suite à la crise sanitaire, le projet de carte de fête des mères n'a malheureusement pu aboutir. M. CARRASCO remercie tout de même Franck COPPIN, Lucile BOCHAND, Mme VILLETTE et les élèves de l'école Jean Hochet pour leur investissement et leur donnent rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre le projet.

### **37 – Spectacle et cinéma de Noël – Information**

- **Cinéma de fin d'année :**

Pour les enfants des classes élémentaires, une réservation au cinéma PARADISIO à NOYON a été faite pour le **Mardi 15 Décembre**. Coût de la prestation : **4 €** par enfant. Un espace privatisé sera mis à disposition pour la distribution des chocolats par le Père Noël.

Il est nécessaire de prévoir le transport des enfants en sus du bus municipal (prévision totale des personnes à transporter : 260)  
Les demandes de devis sont en cours.

Pour mémoire, l'an passé *LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS* proposés : 4 cars à 140 € par véhicule soit 560 € et *CHARLOT AUTOCARS* pour 5 cars 140 € soit 700 €.

Les Courriers Automobiles Picards avaient été retenus étant les plus proches de notre Commune.

Les films ne sont pas encore donnés par le cinéma.

- **Spectacle des maternelles :**

Les enfants de maternelles auront un spectacle organisé le **Jeudi 17 décembre** au matin avec la compagnie COCONUT. Le spectacle présenté à la salle Maurice BATICLE est « **Le Noël de Blanche-Neige** ». Deux représentations sont prévues, à 9h00 et 10h15, pour un coût de 800 euros.

### **38 – Choix du cadeau au bénévole Père Noël – Délibération**

M. PIHAN Joseph effectue régulièrement la tournée du PERE NOEL dans nos écoles.  
Il est proposé de lui offrir un bon de 100 € en récompense de son bénévolat.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

### **39 – Distribution des fournitures scolaires offertes par la CC2V – Information**

Les fournitures scolaires offertes par la CC2V, à l'attention des ribécourtois-dreslincourtois scolarisés au collège de Marly et de Thourotte, seront distribuées le vendredi 28 Août prochain en Mairie, salle du Conseil de 14H00 à 17H00.

L'aide de quelques conseillers municipaux est la bienvenue.

## **40 – Règlement intérieur de la Restauration Municipale et tarif inscription tardive– Délibérations**

Il est nécessaire de réviser le règlement intérieur de la Restauration Municipale, tant sur le point législatif (référence aux articles *L. 211-2 L. 211-5 du code des relations entre le public et l'administration*) que sur le fonctionnement.

En effet, la Commune souhaite faire l'acquisition d'un nouveau logiciel enfance jeunesse (pour les services ALSH, Périscolaire, Restauration et Garderie).

Celui-ci sera plus approprié et permettra aux familles d'inscrire et réserver en ligne sans avoir à se déplacer et surtout de leur éviter de remplir de façon répétée les formulaires.

Il leur permettra de pouvoir réserver ou annuler les repas 72H avant, donc plus de souplesse.

Celui-ci est consultable en Mairie, dans les locaux de la Restauration et sur le site de la Commune.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité)**

## **VIII – CULTURE - JEUNESSE**

**Rapporteur : Mme BILLOIR**

### **41 – Budget 2020 – Information**

Le budget culture-jeunesse pour 2020 se présente ainsi :

Manifestations	Recettes	Prévisions dépenses
Achat Métro		1 500,00 €
Pâques		1 000,00 €
Fête de la Musique		4 500,00 €
13 et 14 juillet	4283,00 €	9 000,00 €
Feux d'artifices		8 000,00 €
Fête de l'été		500,00 €
Soirée mousse	37,50 €	1 700,00 €
Brocante	Buvette + Repas + Emplacements 5 757,00 €	2 800,00 €
Goûter des Aînés		1 800,00 €
Concert de Noël		2 000,00 €
Marché de Noël	Emplacements 850,00 €	1 500,00 €
Patinoire (manège et flyers)		1 000,00 €
Subvention CC2V	1 100,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>12 027,50 €</b>	<b>35 300,00 €</b>

Mme BILLOIR explicite aux nouveaux élus les différentes manifestations de la Commune au fil de la présentation du budget et spécifie les besoins en personnel pour chacune d'elles.

La question du maintien de la brocante d'octobre est abordée. Mme BILLOIR suggère de ne pas l'organiser cette année compte-tenu des contraintes sanitaires et l'incertitude du contexte pour octobre.

Mme CHARLET suggère d'attendre septembre pour prendre une décision. Mme BILLOIR explique que cette manifestation ne peut être organisée en un mois.

Après concertation, 26 membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à l'annulation de cette manifestation.



## IX – COMMUNICATION

Rapporteur : M. COPPIN

### 42 – Bilan du site internet 2019 – Information

Les chiffres de fréquentation du site internet de la ville [www.ribecourt-dreslincourt.fr](http://www.ribecourt-dreslincourt.fr) ont été présentés à la commission communication pour l'année 2019.

Le site internet de la ville a été refait en 2018. La première version datait de 2011. La mission a été confiée au Studio Ricochet de Senlis. Le site est désormais adapté à tous les écrans : *ordinateur de bureau, tablette et smartphone*.

**En 2019, le site a enregistré 17 140 visites. 68 179 pages ont été consultées.**

En 2018, le site a enregistré 14 405 visites. 59 971 pages ont été consultées.

**Soit une progression de 18,9% (taux de variation)**

**Record de fréquentation : 14 juillet 2019 – 320 visites**

**En 2018 record de fréquentation – 14 juillet 2018 – 358 visites**

Comme en 2018, le site est davantage consulté en début de semaine (lundi et mardi). Le samedi et le dimanche, celui-ci enregistre une nette baisse de la fréquentation.

#### Les pages les plus consultées en 2019

#### Les pages les plus consultées en 2018

Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

Page	Pages vues
/	19 769
/demarches-administratives-2/	7 601
/paiements-en-ligne/	2 460
/galerie/	1 946
/publications/	1 777
/les-associations/	1 431
/garderie-multi-accuei...istantes-maternelles/	1 206
/evenements/	1 080
/liens-utiles/	1 062
/actualites/	1 020

1 janv. 2019 - 31 déc. 2019 ▼ [RAPPORT SUR LE](#)

Quelles pages vos utilisateurs visitent-ils ?

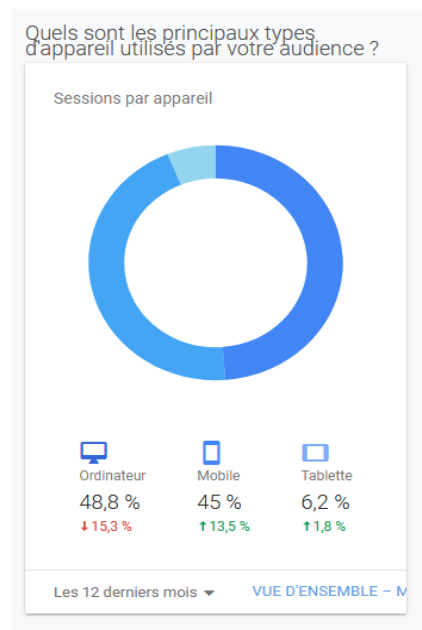
Page	Pages vues
/	20 142
/demarches-administratives-2/	4 871
/paiements-en-ligne/	2 065
/publications/	1 933
/galerie/	1 714
/les-associations/	1 178
/liens-utiles/	1 052
/actualites/	1 043
/marches-publics/	1 016
/evenements/	899

- **Le site est en premier consulté pour les démarches administratives (passeports et CNI).** Dans l'Oise, seules 28 communes disposent d'un dispositif de recueil (CNI/Passeports) dont Ribécourt-Dreslincourt, ce qui explique la consultation importante pour les démarches administratives. (+ **56,04% entre 2018 et 2019**)  
En effet, le service Etat-Civil invite de plus en plus les administrés (au lieu de répondre directement par téléphone) à consulter le site pour les démarches administratives.
- Le paiement en ligne (Restauration Municipale, Garderie, ALSH, Périscolaire) est aussi en progression (+**19,1 % entre 2018 et 2019**)
- **Il y a une inversion entre 2018/2019 : la galerie et les publications.** Les photos ont été davantage consultées (galerie) et les publications (Info Locale, Programme Patinoire) moins regardées qu'en 2018.

2019



2018



En 2019, le site a été majoritairement consulté sur un mobile (53,3%), alors qu'en 2018, la consultation sur un ordinateur était encore majoritaire (48,8%). La consultation du site sur une tablette reste très faible (5,4%), elle est même en diminution.

**Les modes d'utilisation d'internet évoluent très vite, on consulte de plus en plus sur son smartphone. Les études tendent à démontrer que cette tendance ne va pas s'inverser.**

**En novembre 2019, le studio RICHOCHET est intervenu pour améliorer l'ergonomie du site sur la « version mobile » pour la rubrique à la une et agenda (en effet, les photos étaient coupées sur la version mobile).**

Pour 2019 :

- La fréquentation du site a augmenté de presque 20%
- Davantage de photos ont été intégrées sur le site de la ville.

Objectif 2020 :

- Augmenter la fréquentation du site pour atteindre entre 19 000 et 20 000 visites.
- Augmenter le paiement en ligne pour les familles
- Intégrer toujours plus de photos

**Les familles demandent pour réserver les repas, les dates d'ALSH en ligne.**

**X – CMJ**

**Rapporteur : Mme FRÉTE**

### **43 – Projet Citoyenneté autour des écoles – Information**

En raison du confinement, le projet a été suspendu. Une seule séance de travail (mercredi 25 février) a pu avoir lieu. A ce jour, 2 séances de travail et une séance de restitution doivent être à nouveau programmées.

La commission souhaiterait continuer le projet à la rentrée de septembre 2020.

Les réunions pourraient avoir lieu le mercredi après-midi au centre YVES MONTAND. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CMJ.

## **44 – Olympiades – Information**

Cette année, c'est la ville de Longueil-Annel qui organise cette manifestation. Une date a été définie : le samedi 26 septembre.

Une nouvelle élue, Françoise VANDENBROM suit ce dossier pour la ville de Longueil-Annel. Elle remplace Eric LAVALLARD.

Nous attendons un retour de la ville de Longueil-Annel sur ce sujet.

## **XI - QUESTIONS DIVERSES**

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune. M. LÉTOFFÉ expose :

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations des électeurs opérées par le Maire feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle. Sa composition est nommée par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. Ses réunions sont publiques.

Elle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24<sup>ème</sup> et le 21<sup>ème</sup> jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

La commission de contrôle a deux missions :

- Elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- Elle statue sur les recours formés par les électeurs inscrits dans la Commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

Elle est composée de 5 conseillers municipaux à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation quelle qu'elle soit et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges
- Deux conseillers municipaux appartenant aux listes d'opposition ayant obtenu le plus grand nombre de sièges

Se sont donc proposés les personnes suivantes :

Mme CARVALHO Michèle  
M. GILLOT Jean-Pierre  
Mme PIENS Antonella  
Mme GROSCAUX Marina  
M. HARDY Gilles

L'ordre du jour épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 22H15.